

elle est condamnée à 1 mois de prison avec sursis. Défenseur M. Gobert.

**UN PROPOS D'UN CHEVAL**

Un jeune cultivateur employé chez M. Corin, à Lille, a vendu l'attelage de son patron à un cultivateur de Roubaix, M. Bayart, qui le tribunal estime que le cheval n'est pas suffisamment abîmé à acquiescer M. Bayart.

**AFFAIRES DIVERSES**

Huit jours de prison à Clémentine Dédard, femme Vanhoucke, pour être de mauvaise conduite chez Mme Fontaine.

Quarante-huit heures et 5 fr. à Alfred Hoeder, 25 ans, à Armentières, pour port d'arme prohibée et ivresse.

Dix jours à Henri Bétel, à Templeuve (Belgique), pour détournement d'objets saisis au préjudice de M. Salambert, brasseur.

10 fr. (sursis) à Alexis Lemaire, 51 ans, à Marcin-Barcel, pour délit de chasse.

Par défaut, six jours à Béatrice Delbarre, à Neuville-en-Ferrain, pour coups à sa femme.

Huit jours à Oscar Pottier, charretier à Lille, pour abus de confiance de 20 fr. 25, au préjudice de son patron, M. Lemaire, à Lille.

Par défaut, trois mois et 5 fr. à Henri Lemaire, à Waretout (Belgique), pour coups et un cambriole de l'avant J.-B. Knockaert, et abus de confiance de 22 fr.

Six jours à Georges Vanhaverdell et à Clémentine Maas; dix jours à Joseph Thomas, à Roubaix, pour coups et bris de clôture.

15 fr. de sursis à Louis Lemaire, 33 ans, clemencier, pour coups à Adolphe Lemaire, 33 ans, rue de la Chaussée, à Roubaix.

Quinze jours de prison à Arthur Lemaire, 31 ans, mineur à Ostricourt, pour coups à Adolphe Lemaire, mineur au même lieu. Défenseur M. de la Motte.

Louis Deltour, 30 ans, fait opposition à un jugement du 17 avril qui le condamne à six mois de prison pour outrages, coups à l'agent Mesling, et port d'arme prohibée. Jugement confirmé.

Six jours à Emile Deschamps, 29 ans, à Lambin, pour outrages aux gendarmes Mesling et Sylvain, de Lille. — Défenseur: M. Adam.

Une vieille femme de 70 ans, Catherine Cochet, à Cambrai-en-Carembault, est poursuivie pour outrage au maire. Le propos n'est pas bien grave et la prévention n'a pas dit le mot en question. Le tribunal se montre sévère car il condamne Catherine Cochet à six jours de prison avec sursis.

10 jours à Julien Dorez, à Halluin, pour complicité de vol au préjudice de M. Parmentier, au même lieu.

1 mois à Henri Barier à Houplines, pour vol de 20 francs.

10 jours à Julia Declercq, sans domicile, pour vol de menus objets chez M. Liabart, rue de l'Église, où elle était employée comme femme de chambre.

Mario Mahieu, 24 ans, fait opposition à un jugement l'ayant condamné à 1 mois de prison, pour vol d'une malle contenant des effets appartenant à sa femme. Le délit n'est pas établi. Elle est acquittée.

10 jours à Edouard Martens, sans domicile, 1 mois à Victor Spruyt, sans domicile, 15 jours à François Dorez, à Valenciennes, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

3 mois et 50 francs à Floris Lemaire, à Roubaix, pour fraude de café, d'alcoolisme et de tabac.

12 jours et 50 francs à André Honoré, à Lens, pour fraude de 12 kilos de café.

1 mois (sursis), à Valérie Hasbroeck, pour vol de 20 francs de Cambrai. Défenseur: M. de la Motte.

Né en 1835 à La Bassée Augustin-Charles Mortreux fit ses premières études au collège d'Estaires. Ses études théologiques achevées il fut nommé professeur au collège St-Jean à Douai. Il y revint après son ordination sacerdotale en 1863 et y passa trente années de sa vie, tout à tour professeur, préfet des études, supérieur. Il contribua pour une large part à rendre florissante cette institution si justement réputée entre tous les établissements catholiques d'enseignement du diocèse de Cambrai.

Les brillantes qualités dont il y fit preuve, appréciation de ses supérieurs, à bien qu'il fut, Mgr Duquesne, archevêque de Cambrai, en récompense de son zèle et des services rendus au collège St-Jean, lui conféra la dignité de chanoine honoraire.

En 1890, Mgr Thibautier le nomma supérieur du collège de Cambrai. M. le chanoine Mortreux y demeura huit ans, s'adonnant tout entier aux fonctions de ministère paroissial, lorsque le 21 janvier 1900 il fut nommé supérieur des Dames de la Visitation à Roubaix.

Prêtre érudit, d'une intelligence supérieure, esprit cultivé, éducateur éminent, M. le chanoine Mortreux était aussi réputé comme prédicateur. Son amour à l'entendre, aussi — alors que plus jeune sa santé lui permettait d'affronter les fatigues des déplacements — était-il souvent demandé pour donner des sermons dans les grandes circonstances à peu sur tous les points du diocèse.

Aujourd'hui la mission de M. Mortreux comme supérieur des religieuses de la Visitation n'est guère moins délicate. Il en fait dignement.

Mercredi prochain, M. le chanoine Mortreux chantera la messe d'actions de grâces à six heures, en présence de circonstance sera donné par M. l'abbé Caron, aumônier de la maison-mère des Sœurs de l'Enfant-Jésus à Lille.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**LA REMISE de la Croix d'officier de la Légion d'honneur**

à M. le commandant DESPATURES

Nous croyons savoir qu'au cours de l'inspection des sociétés patriotiques, dimanche matin au Parc Farbus, par le général Lehan, M. le commandant Despatures, ainsi que le prescrivent les règlements militaires, sera reçu officiellement par un officier supérieur dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été conférée à Vichy par le ministre de la guerre.

**L'Adoration du Saint-Sacrement et le Jubilé à Saint-Joseph.** Les exercices préparatoires à l'Adoration et au Jubilé commenceront dimanche et se termineront le 6 juillet. Ils seront prêchés par un missionnaire diocésain. Le dimanche 29 juin, instruction à toutes les messes et le soir, au balai, ils ont repris ce dimanche matin de la semaine, à 5 heures, messe suivie d'adoration. Chaque soir, à 8 heures, sermon. Les lundi, mardi et mercredi, à 9 heures, messe suivie d'une instruction pour les mères de famille. Les jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures, réunion de tous les enfants de la paroisse. Les petits enfants gagneront l'indulgence du Jubilé à la messe du Saint-Sacrement, le jeudi, à 8 heures.

**POUR VOS DINERS (DENIS-GALLON successeur), 45 et 54, rue du Vieil-Abbevoir, Tél. 1004.**

Le plus beau choix de Fruits, Pâtisseries, Pâtisseries, Confections Arrivées tous les jours.

**Aux Anciens sous-officiers français.**

An cours de la dernière réunion trimestrielle, les sociétaires ont décidé de faire le 3 août prochain, leur exécution annuelle à Gand et de participer à la fête de l'Empire de 8 heures de chaque matin de modifications aux statuts et leurs nombreuses félicitations au commandant Despatures, récemment promu officier de la Légion d'honneur.

**L'Épaveurien d'été.** — Au cours de sa dernière réunion, le Comité directeur a approuvé le programme de la sortie de la fête des Fabricants qui est arrêté comme suit:

Départ le samedi soir, à 6 heures 1/2; arrivés à Bruxelles, à 8 h. 1/2. Départ pour Luxembourg à 11 h. 35 du soir; arrivés à 4 h. du matin. A 7 h. 1/2, visite de la ville. A midi 1/2, départ pour Vianden; visite des ruines du château; panorama merveilleux. Lundi, matinée, Mandorlin-Bains; après-midi, à 3 heures, Marijn. Retenue à Roubaix, à 11 h. du soir.

Clôture irrévocable des adhésions le 1<sup>er</sup> juillet.

**LA BLANCHISSERIE DE LINGES**

OTTON-MOCHER, DE LOMBE

(PASSÉ A ROUBAIX, LE MARDI) 0300

**Urticaria grave.** — Un magasinier de M. Paill Delmarque, négociant en laines, Jean Bouquet, 45 ans, de Wattrelos, est tombé du haut d'une pile de balles de laine. Il s'est fracturé le bras droit, et fait des contusions aux lèvres et à la jambe droite. Six semaines de repos seront nécessaires pour la guérison.

**Un commencement d'incendie** dû à un vice de construction s'est déclaré vendredi soir, vers 8 heures et demie, dans les combles de la Crèche de la rue de Cassel, au-dessus de l'Église.

Les pompiers arrivés en toute hâte éteignirent les flammes. Les dégâts s'élevaient à 300 francs environ.

**Les boucles d'oreille de Porfing ont disparu.** — Mme Blondel, rue de l'Épée, contour de l'Abrevoir, cour Saint-Joseph, a une fille de 3 ans, Louise, qui portait des boucles d'oreilles en or. Vendredi matin la mère aperçut de leur disparition et questionna son enfant. La petite Louise a déclaré « qu'un monsieur » les lui avait enlevées jeudi après-midi alors qu'elle jouait près de l'Abrevoir de la rue de l'Épée.

Informée, la police a ouvert une enquête.

**Les vols au cimetière: Deux nouvelles arrestations.** — Pourrait-on son enquête aux vols commis au cimetière, M. Benet a été arrêté à l'heure de la messe de samedi, en compagnie du colonel brigadier Bosselman et de l'agent Palancher, une perquisition chez un peigneur de la rue de la Barbe-d'Or, Jean-Baptiste Vanghem. En vertu d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction Gobert, M. Benet a été arrêté à l'heure de la messe de samedi, en compagnie de Philomène Decocq, 23 ans, sigeoise, voisine de l'agent. Elle fut, pour ce fait immédiatement emmenée et transférée à Lille.

**Vol de bicyclette.** — M. Charles Pruvost, négociant en pommes de terre, rue de France, 34, a porté plainte contre un individu qui lui a dérobé sa bicyclette dans le couloir du bureau de poste de la rue de la Fosse-aux-Chânes.

**ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX**

Nous recommandons le BAPTÊME THOMAS fils Supérieur à tous. 5, rue du Priez, LILLE 990

**VOIR EN DERNIÈRE PAGE LES AGES DE LA VIE**

**WATTRELOS**

Fête du 14 juillet. — Les sociétés, composées d'un moins 30 membres, devront, pour prendre part au cortège, faire inscrire à la mairie un secrétaire ou les inscriptions seront reçues jusqu'au 7 juillet.

**Accidents de travail.** — Alphonse Vanhaverdell, 34 ans, aide-monteur à l'usine Hausteurt, s'est fait une plaie ouverte de la région du dos par la chute d'un fer. 15 jours de repos; docteur Lemaire.

Aux établissements Kuhlmann, Théophile Vanhonsbrouck, 43 ans, terrassier, demeurant à Hèreux (Belgique), s'est foulé le pouce de la main droite en maniant des billes. 15 jours de repos; docteur Lepiat.

**Procès-verbal.** — Les gardes Tonnau et Houthemann ont dressé procès-verbal à Auguste Villavey, 46 ans, ouvrier agricole et à Oscar Vallay, 37 ans, receveur dans la rue au état d'ivresse.

**Solaires vos lanternes?** — Jules Prouvost, 27 ans et Évariste Billeul, 27 ans, ont été traduits d'une contravention par le brigadier Blain et l'agent Fourès pour avoir circulé à vélo le soir sans lanterne.

**Les trottoirs aux piétons.** — Ferdinand Labens, rue de la Campagne, 4, à Roubaix, s'est vu à vélo sur un trottoir interdit.

**Un tréfilé.** — Angelus Lingier, 26 ans, journalier, à Roubaix, est venu à pied, en état complet d'ivresse, chez ses parents qui habitent au hameau de la Broche-de-Fer, rue de Monseron, où il causa du scandale et mit sa mère à la porte après l'avoir blessé assez grièvement. Mme Lingier ne porta pas plainte. M. L. le 24 juin, l'irascible fils vint encore chez elle causer du scandale. Elle n'est alors décidée à porter plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

**WATTRELOS.** — Du 27 juin. — Naisances. — Albertine Sprit, rue Racine, 2. — Marguerite Barbiot, rue de Metz, 11.

Publications. — François Clavier, tailleur, à Wattrelos et Marie Laporte, tisseuse, à Roubaix; René Avilla, déboureur, à Mouscron et Clémentine Vandepitte, couturière, à — Emile Delcroix, marchand de beurre, ancien des rues de Moutin et de la Gendarmerie, et Marie Diezede, caennaise, rue de la Gendarmerie, 2. — Amédée Desnoes, tourneur en fer, rue des Fleurs, 61 et Marie Vanhaverdell, sigeoise, rue de France, 25.

— Jules Bréche, cultivateur, hameau de Saut-

**Tonnouze à Leers et Marie Fauvarque,** rentière, hameau de Gausprier.

Décès. — Maria Imbus, 38 ans, rue de Mouscron, 17. — Gabrielle Deleuze, 80 ans, Place, 15. — Héloïse Samain, 18 ans, rue du Calvaire Nottin, maisons Dahan.

**CROIX.** — Publications. — Constant Vanhaverdell, journalier, à Hèreux et Héloïse Samain, sigeoise, à Wattrelos. — Louis Triaucq, tourneur en fer et René Vanhaverdell, collectionneur, à Tourcoing. — Charles Lévin, domestique et Héloïse Lemaire, confectionneuse. — Albert Catoire, comptable et Marguerite Deuterie, parfumeuse. — Georges Pardon, pâtissier, à New-York (Amérique) et Marie Verstraete, confectionneuse. — Léon Vercauteren, tailleur et Emile Collin, piqueuse, à Roubaix. — Pierre Collin, mécanicien et Madeleine Dubout, piqueuse. — Israël Delcourt, serrurier, à Tourcoing et Alice Baudin, couturière.

Décès. — Guillaume Buteau, 74 ans, Grande-Rue, 92.

**Nous apprenons que la BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE, à Paris, va ouvrir une succursale à Lille, avec agence à Tourcoing.** — Charles Lévin, domestique et Héloïse Lemaire, confectionneuse. — Albert Catoire, comptable et Marguerite Deuterie, parfumeuse. — Georges Pardon, pâtissier, à New-York (Amérique) et Marie Verstraete, confectionneuse. — Léon Vercauteren, tailleur et Emile Collin, piqueuse, à Roubaix. — Pierre Collin, mécanicien et Madeleine Dubout, piqueuse. — Israël Delcourt, serrurier, à Tourcoing et Alice Baudin, couturière.

**LES OPERATIONS COMMENCERONT PROCHAINEMENT:**

A Lille, 101, rue Nationale, dans des locaux provisoires.

Et à Tourcoing, 12, place Charles-Roussel, 9231

**WASQUEHAL**

Succès scolaires. — Mlle Marcelle Mutte, de Marpent, nièce de Mlle l'Inéditrice de l'école St-Jean, de Wasquehal, et Fernand Willecotte, d'Halluin, toutes deux élèves du pensionnat de l'Enfant-Jésus, à Le Touquet-Moussier, viennent d'obtenir le brevet de capacité devant la commission de Douai.

**Ce succès fait le plus grand honneur aux maîtres très intelligents et dévoués qui dirigent ce modeste établissement.**

Plainte. — Une plainte a été déposée à la Mairie contre Clémentine Martchal, âgée de 12 ans.

Vol. — Un ouvrier de l'usine Eyckens et Leroy, nommé Mecheberg, chauffeur, a volé la semaine dernière un camarade, soit 30 francs, qu'il avait dissimulés dans ses chaussures. Le garde de l'établissement, M. Dauchy, l'a vu aperçu. Le arrêté et lui a fait avouer son inculpation.

**Le voleur est un déserteur belge qui a déjà été plusieurs fois aux prises avec la Justice.**

M. Jérôme averti, a fait l'enquête et a conduit Mecheberg à Croix.

**JAMET-BOFFREAU et C<sup>ie</sup>** Tailleur Spécialiste, Succursale de la Liberté, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

**LANNY**

Retour. — Henri Rosel, 30 ans, chef piqueur à l'usine Parent-Montfort, s'est fait une entorse tibio-tarsienne gauche en tombant. 15 jours de repos. Docteur Caumont.

**LYSLEZ-LANNY**

Chute. — Léopold Lellèvre, 30 ans, aide-maçon aux entreprises de Mme V. Valentin Jouveaux, s'est contusionné la jambe gauche en tombant d'un sommier en fer. 10 jours de repos. Docteur Wartel.

**LYSLEZ-LANNY.** Publication. — Louis Accart, peintre, à Roubaix et Blanche Carver, couturière, à Lys.

**LEERS**

Culture du lin. — Les cultivateurs de lin d'après ont fait à la mairie la déclaration prescrite pour bénéficier de la prime accordée par l'Etat.

Catoire Auré, 70 ans; Truffaux C., 89 a.; Derache Henri, 1 h. 11 a.; Polet Louis, 2 h. 51 a. 20 c.; Dhallun A., 1 h. 82 a. 90 c.; Boulinguez, 80 a. 31 c.; Béharé Arthur, 1 h. 50 a.; Jules Courier, 2 h. 22 a. 50 c.; Paul Salambert, 77 a. 74 c.; Forcine Ch., 53 c.; Lempé Louis, 44 a. 30 c.; Deleuz Jules, h. 08 a.; Durieux Jules, 2 h.; Dequenne Emeline, 1 h. 02 a. 30 c.; Derache-Bont, 2 h. 82 a. 38 c.; Dal Henri, 54 a. 90 c.; Truffaux Simon, 57 a. 77 c.

**LEERS.** — Naisances. — Claire Morelle, à la Motteville.

Publication. — Jules Derache, cultivateur, à Leers et Marie Fauvarque, sigeoise, à Wattrelos.

Décès. — Clémentine Martchal, 12 ans, au Priez de Carthém.

**TOURCOING**

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 27 juin

Présidence de M. le Maire, 30 conseillers présents. Séance ouverte à 9 heures 10.

**COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE**

Dès les premières lignes du rapport du maire, on est mal impressionné.

« Le résultat de l'exercice 1912 se présente sous un aspect peu satisfaisant et on le comprendra si on se rappelle que les dépenses ont été exorbitantes par des disponibilités très importantes, atteignant une moyenne de 450,000 à 500,000 francs que nous ne reverrons plus de nos jours, en raison de l'accroissement des charges annuelles. »

Pour que suit les questions municipales, il apparaît donc que mis en face de la situation financière, nous sommes en présence de millions d'engagements, notre Administration retombe dans la période des vaches maigres. Des emprunts s'ajoutent par là même à des taxes nouvelles. Il faut voter donc d'urgence: le maire affirme qu'il a pu enrichir le patrimoine communal sans recourir à l'emprunt. Il dit cela à des gens qui sont les avant 1909 et qui, depuis, ont vu augmenter leurs loyers et leurs contributions.

Les excédents des précédents exercices ont servi à l'achat de l'annexe du Conditionnement de la restauration de l'Abbatiale 9, pour le gros part de 306,400 fr. à l'achat et à l'aménagement de terrains pour les patronages laïques. Et voilà bien où va l'argent de tous, pour le profit de quelques uns.

Soudain M. le Maire change de ton:

« Nous avons le droit de dire d'être d'une prospérité financière qui nous a permis de mener à bien tant d'importantes entreprises sans surcharger les contribuables. »

Il soufre de froid et le chaud sur la même minute. Qu'est-ce à dire? 7 millions de 1909, ce n'est pas un rêve; l'impôt sur la propriété bâtie n'est pas un souvenir puisque le percepteur le réclame au propriétaire et retenu à la porte de son domicile.

L'emprunt de 1,000,000 fr. que l'autorité supérieure refuse d'autoriser sans l'adjonction de six centimes additionnels à nos contributions n'est pas une affaire de toute dernière actualité.

Pourquoi le dernier exercice a-t-il été si plus défavorable que l'exercice 1911? L'excédent de 413,700 fr. de dépenses, d'un excédent de 113,000 francs pour les matériaux; c'est sur cette grave des manœuvres et un peu sur celle des mécaniciens qui ont paralysé les travaux.

La lièvre a rapporté 18,000 francs de fruits. L'usine à gaz a donné 21,000 francs de moins qu'il n'avait été prévu. L'augmentation de la vente n'est pas produite ni pour les moteurs, ni pour les installations à P.P., ni pour les abonnements ordinaires.

D'autre part le théâtre a coûté 36,500 francs de plus qu'on avait prévu; les travaux de

constructions nouvelles entre autres le stand de tir — encore! — 2,600 francs de plus; les dépenses d'entretien et de chauffage, 30,000 francs de plus, etc.

Ces moins-values sont contrebalancées par des plus-values de 64,000 fr. pour l'électricité de 96,000 fr. sur la Condition Publique.

Il semblerait donc qu'il y ait un balance équilibre. Mais non. Le Maire pour faire jusqu'à la fin de cette année, aux besoins éventuels que nous devons, sauf le cas de force majeure, nous sommes de toute résolution, et toute mesure susceptible d'engager des dépenses nouvelles qui ne seraient pas couvertes par un crédit régulier inscrit au budget primitif d'ici là.

Et le rapport du Maire se termine par ces mots dont tout le monde comprendra la gravité:

« Belleté, qui préside tandis que M. le Maire s'est retiré de la salle des séances, souligne le mauvais état des finances par les charges nouvelles de la Ville et la chute des recettes. »

M. Pierpont et Destombes, socialistes, font des réserves sur divers points.

M. Belleté répond que le compte administratif est un fait brutal de complaisance et que si les socialistes veulent des explications ils s'adressent aux chefs de services municipaux.

M. Destombes parle longuement sur le compte de l'octroi et des causes de son fléchissement.

Comme il répète deux fois qu'il parle à mots couverts, on lui dit que le rôle de l'usine à gaz soit de mauvaise qualité. Il demande des améliorations.

M. Martin demande à quel en est la question de l'octroi. Vous avez dit qu'il y a un grand mécontentement parmi le personnel de l'Octroi.

M. Leduc. — L'Administration étudie sérieusement la question.

M. Martin. — Voici 15 ans qu'elle nous le dit.

M. Destombes fait remarquer que l'Administration municipale accuse 48,000 ouvriers assurés à la Retraite ouvrière et de ce fait elle a fait état en recette d'une somme de 6,000 francs de ristourne. Or la ristourne réelle est de 3,949 fr. 70 cela indique 28,331 cartes ristourne. Pourquoi ce bluff dans la presse? Pourquoi cette fausseté?

M. Martin répond que la question n'a rien à voir avec le compte administratif du Maire.

Et là-dessus la discussion s'élève sur des considérations d'ordre législatif et relatives aux attributions de la loi des retraites ouvrières.

M. Pierpont critique les économies réalisées du fait que des fonctionnaires ont été rétrogradés, démissionnaires, retraités, morts n'ont pas été remplacés. Tous les services entre autres l'octroi et le service d'incendie ont beaucoup souffert par suite de ces coupures de crédits.

M. Belleté et Leduc répondent une fois de plus que l'Administration municipale occupe de remettre à des échéances les dépenses de l'octroi. La Ville pour que la Ville a économisé 600 francs en moins par rapport à l'exercice précédent, mais elle a fait état en recette d'une somme de 6,000 francs de ristourne. Or la ristourne réelle est de 3,949 fr. 70 cela indique 28,331 cartes ristourne. Pourquoi ce bluff dans la presse? Pourquoi cette fausseté?

M. Destombes réprime contre le mauvais état dans lequel la Ville laisse les abords de plusieurs écoles entre autres celles de la rue de l'Épée, de la rue de la Liberté, de la rue de la République, de la rue de la Paix et de la rue de la République.

M. Martin et Leduc demandent que la Ville répartisse avec plus d'équité les secours aux familles des réservistes et territoriaux. Des familles ont été victimes de reports de postes inévitables.

M. Belleté met aux voix le compte administratif du Maire. Les socialistes comme les radicaux émettent un vote approbatif.

M. Belleté remercie ses collègues et félicite M. le Maire. Celui-ci est tout aussi d'une unanimité qui a grand air tout de suite. Il remercie l'Assemblée des finances municipales. Il ne reste qu'une vingtaine de mille francs pour aller jusqu'à la fin de l'année. Douze autres millions de francs de dépenses exigent son concours. C'est-à-dire tant qu'il n'aura pas fait faillite faute de pouvoir réaliser quelque chose pour l'impôt.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

Ce budget, tel qu'il est établi par le Maire, est de pure forme. En effet: « Outre les restes à payer des exercices antérieurs, le présent budget n'est que le résultat d'un budget supplémentaire résulte d'engagement déjà pris par l'Assemblée communale depuis le vote du budget primitif. »

« L'Assemblée municipale, frappée d'impuissance à dévancer l'époque où s'établit le budget supplémentaire à la suite de la réduction de la part de la Ville dans le compte de la comptabilité municipale à la suite de son cours normal sans attendre l'établissement du budget supplémentaire. »

« Ce qui est en réalité, c'est que le Maire a fait certains créanciers ont négligé d'encaisser avant le 31 mars dernier les mandats de paiement émis à leur profit soit aussi parce qu'ils n'ont pas eu le temps de produire leurs mandats en temps utile. Il y en a ainsi pour 890,790 fr. 55 près d'un million. »

« Il y a quelques semaines le Maire a administré au cours de l'exercice 1912 des dépenses, dit en substance M. le Maire, qui ne nous laissent plus guère de disponible. »

« M. le Maire a observé que M. M. Fiamment et Paul Martin relativement aux retardés apportés par la Ville à payer les entrepreneurs, répond qu'effectivement, en 1909, M. le Maire a fait payer les entrepreneurs, il y a eu un retard de paiements. Depuis ce jour, il n'y a plus de retard. »

« M. le Maire a observé que M. M. Fiamment et Paul Martin et d'autres nous nous sommes des noms d'entrepreneurs qui ne sont pas payés et qui, pour ce fait, ne veulent plus travailler pour la Ville. »

« M. le Maire a observé que M. M. Fiamment et Paul Martin ont fait dans le quartier, en collaboration avec les patronages laïques. »

**Acquisition d'un tableau.** — La Commission administrative du Musée a été visiter l'Exposition des Arts et Métiers à Paris. Elle propose au Conseil d'acheter pour 200 francs une toile de maître Grin intitulée « Fin de souper ».

**Externat et internat du Collège de jeunes filles.** — Les comptes administratifs et les comptes de gestion du Receveur municipal pour 1912 s'élevaient pour l'Externat en recettes à 42,514 fr. 30 et en dépenses à 38,335 fr. 36, d'un excédent de recettes de 3,478 fr. 72.

En ce qui concerne les dépenses, le crédit affecté au personnel se monte à 30,000 fr.

**Internat.** — Les recettes sont de 63,334 fr. 63, les dépenses de 63,137 fr. 63; excédent de recettes de 197 fr. 00.

**Budget supplémentaire.** — Les dépenses proposées pour l'externat s'élevaient à 1998 fr. 20; pour l'internat à 1,007 fr. 86. Elles sont balancées avec les recettes.

**Servie des Eaux.** — Le compte budgétaire de 1912 pour ce Service intercommunal s'élève en recettes à 1,855,170 fr. 80, en dépenses à 1,849,131 fr. 38; excédent de recettes: 6,039 fr. 42.

Le volume d'eau distribuée aux Villes de Roubaix-Tourcoing a été pour 1912 de 8,654,218 mètres cubes, dont 5,322,141 mètres consommés à Roubaix et 2,473,337 mètres à Tourcoing, calculés sur ces bases, les contingents déduits ont été les suivants: 67,533 m. pour Roubaix et 32,657 m. pour Tourcoing.

En ce qui concerne les dépenses, le contingent déduits ont été les suivants: 23,512 fr.